

Contrôle des exportations

Position de l'industrie tech suisse

Situation

- **Les contrôles à l'exportation sont nécessaires. Ils doivent être transparents, simples et harmonisés au niveau international.**
- **Au sein de l'Europe, la pratique en matière d'autorisation pour l'exportation de matériel de guerre, de biens militaires spécifiques et à double usage, doit être harmonisée.**

Swissmem est consciente de la nécessité des contrôles à l'exportation et soutient les efforts de la Confédération dans la mesure où les exigences suivantes sont respectées :

- les contrôles à l'exportation doivent être clairs, transparents et fiables ;
- ils doivent pouvoir être appliqués de manière simple et rapide ;
- ils doivent être harmonisés au niveau international.

Les contrôles à l'exportation se basent sur des critères internationaux et règlent le contrôle de l'exportation, de l'importation et du transfert des biens militaires conventionnels servant à la fabrication et la diffusion d'armes de destruction massive. Swissmem soutient la mise en application de ces engagements internationaux en rapport avec le régime du contrôle à l'exportation. Afin que les entreprises industrielles suisses produisant du matériel de guerre, des biens militaires spécifiques ou à double usage puissent rester compétitives, Swissmem s'engage pour éviter que des motifs d'interdiction d'exportation justifiés par l'intérêt national allant au-delà des standards internationaux ne soient mis en place. En outre, notre industrie a besoin d'une pratique d'autorisation efficace.

De plus, il est important pour notre industrie d'exportation que les sanctions et les mesures internationales soient appliquées de la même manière dans tous les pays. Selon la loi sur les embargos, la Suisse est obligée de reprendre les sanctions imposées par l'ONU. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, la Suisse a en grande partie repris les sanctions de l'UE. Swissmem s'oppose fermement à ce que la Suisse impose des sanctions de manière indépendante.

En 2022, les exportations de matériel de guerre ont atteint CHF 995 millions ce qui représente une augmentation d'environ 29% par rapport à l'année précédente et une part de 0,25% du total des exportations de l'économie suisse. Les exportations 2022 sont réparties par continents comme suit : Europe 50,4%, Asie 36,1%, Amérique 7,1%, Afrique 4,0% et Australie 2,4%. La majeure partie des exportations de matériel de guerre fabriqué en Suisse (environ 56%) est destinée aux 25 pays européens et occidentaux qui comme la Suisse sont soumis aux quatre régimes internationaux visant à contrôler l'exportation d'armement classique.

Pour de plus amples renseignements chez Swissmem :

– Doris Anthenien Häusler, cheffe du secteur Droit, tél. +41 44 384 48 06, d.anthenien@swissmem.ch